

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 3

- dont représentés : 4

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quinze juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, HONORE Françoise, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean Christophe, TRON Jean-Michel (*départ après la question n°8*), REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, Mme REYNAUD Sandra suppléée par Mme HONORE Françoise, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/60

OBJET : EPIC « ECOLE ARTISTIQUE DE LA VALLEE DE L'UBAYE -
DESIGNATION DE SEPT MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les statuts de l'EPIC « Ecole artistique de la vallée de l'Ubaye » et notamment ses articles 2 et 3 fixant la composition du conseil d'administration et le mode de désignation de ses membres ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection de **sept** conseillers communautaires pour siéger en tant que représentants de la CCVUSP au sein du conseil d'administration ;

VU le procès-verbal de l'élection des représentants de la CCVUSP au sein l'EPIC « Ecole artistique de la vallée de l'Ubaye » annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

- **DESIGNE** les représentants de la CCVUSP au sein du CA de l'EPIC :
 1. **Mme Sophie VAGINAY RICOURT**
 2. **Mme Dominique OKROGLIC**
 3. **Mme Chloé OCCELLI**
 4. **Mme Florence ALLEMANDI**
 5. **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU**
 6. **M. Yvan BOUGUYON**
 7. **Mme Hélène GARCIER-RICHAUD**

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

